

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 14 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 28 mars à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBARENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : BRETZ Daniel, FRANTZ Nicole, HEGY Nicole, BAUER Huguette, BRENDLE Bernard, BOIL Corinne, ANTONY Patricia, REYMANN Frédéric, MULLER Jean-Louis, WERTHE Christian, KASTLER Véronique, MEYER Théo, ANTONY Hubert, JAEGGY Martin

Membres absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : M WERTHE Christian

Date de la convocation : 14 avril 2014

La séance est ouverte à : 19 heures 00

Le maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : indemnités maire/adjoints/percepteur et devis MINOTA

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 28 mars 2014
- Mise en place de la délégation de signature
- Autorisation de signer (notaire)
- Inscription d'un permissionnaire
- Signature de la convention de partenariat au site Géoinfo
- Composition des différentes commissions communales
- Compte administratif 2013
- Compte de gestion 2013
- Affectation du résultat
- 3 taxes 2014
- Budget M 14 2014
- Budget Annexe 2014
- Divers

1° APPROBATION DE LA SEANCE DU 28 MARS 2014

Après lecture, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le compte rendu de la séance du 28 mars 2014

2° MISE EN PLACE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire informe :

Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter la bonne marche de l'Administration Communale, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire différentes compétences :

- *procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation d'emprunts, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions relatives au placement de fonds, et de passer à cet effet les actes nécessaires*
- *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget*
- *décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans*
- *passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes*
- *créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux*
- *prononcer la délivrance et reprise des concessions dans le cimetière*
- *de décider l'aliénation au gré à gré des biens immobiliers jusqu'à 4600 euros*
- *d'exercer au nom de la commune les droits de préemption, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal*
- *d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal*
- *de réaliser des lignes de trésorerie*
- *de signer des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.*

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de déléguer les compétences énumérées ci-dessus à M le Maire, sous condition que le Maire rende compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal et peut mettre fin à tout moment aux délégations.

3° COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire propose de composer les différentes commissions communales :

Commission communale des Travaux et de l'Urbanisme :

Président : MATHIAS René

Membres : MULLER Jean-Louis, BRETZ Daniel, JAEGGY Martin, WERTHE Christian, MEYER Théo, BAUER Huguette, BRENDLE Bernard

Commission communale de l'Agriculture, des Forêts et de la Chasse :

Président : ANTONY Hubert

Membres : FRANTZ Nicole, REYMANN Frédéric, ANTONY Patricia, MEYER Théo, JAEGGY Martin

Commission communale des Affaires Sociales :

Présidente : HEGY Nicole

Membres : BAUER Huguette, WERTHE Christian, KASTLER Véronique

Commission communale des Affaires Scolaires :

Président : BRENDLE Bernard

Membres : BOIL Corinne, KASTLER Véronique, ANTONY Patricia, BRETZ Daniel

Commission communale des Espaces Verts et du Fleurissement :

Présidente : HEGY Nicole

Membres : FRANTZ Nicole

Commission communale des Fêtes et Cérémonies :

Présidente : HEGY Nicole

Membres : FRANTZ Nicole, ANTONY Patricia, BAUER Huguette, MULLER Jean-Louis

Commission communale de la Communication :

Président : BRENDLE Bernard

Membres : WERTHE Christian, MATHIAS René, BAUER Huguette, ANTONY Patricia, ANTONY Hubert, HEGY Nicole

Commission communale du Développement et du Cadre de Vie :

Président : ANTONY Hubert

Membres : BAUER Huguette, BOIL Corinne, WERTHE Christian, BRENDLE Bernard, ANTONY Patricia

Commission communale chargée du Site Internet :

Président : ANTONY Hubert

Membres : ANTONY Patricia, BRENDLE Bernard, MATHIAS René

Commission d'Appel d'Offres :

Président : MATHIAS René

Membres : WERTHE Christian, BRETZ Daniel, HEGY Nicole, BRENDLE Bernard

Commission communale des impôts directs :

Membres titulaires :

- *BURGART Jean-Pierre*
- *ZUMBIEHL Joseph*
- *BRETZ Daniel*
- *GUTLEBEN Lucien*
- *HEBDING Bernard*
- *HEBDING Serge*
- *MULLER Jean-Louis*
- *MATHIAS Jérôme*
- *KASTLER Véronique*
- *SCHMIDLIN Jean-Claude*
- *GUTLEBEN Jean-Marie*
- *FINGER Jean-Michel (NIEDERENTZEN)*

Membres suppléants :

- *LACH Pierre (NIEDERENTZEN)*
- *WERTHE Christian*
- *BOLL Raymond*
- *BRENDLE Bernard*
- *ERNST Françoise*
- *REYMANN André*
- *BRETZ Roland*
- *ZUMBIEHL Marie-Christine*
- *BOIL Corinne*
- *BECHLER Roland*
- *KLAKOSZ Jean-Marie*
- *STOFFER Jean-Claude*

Commission communale de la chasse : (mairie + 2 cm minimum)

Président : MATHIAS René

Membres : JAEGGY Martin, ANTONY Hubert, MEYER Théo

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la composition des différentes commissions communales.

4° AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Maire informe :

Lors de la création du lotissement « Fleurs des Champs » la voirie dénommée rue des Bleuets appartenant à la société Gestion et Organisation Foncière a été intégrée dans le projet global du lotissement. Il convient de signer un acte notarié pour la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles sises section n° 22 numérotées 265/257, 269/257 et 2070/257 d'une contenance respective de 01a 71ca, 02a 22ca et 09a 12ca pour une superficie totale de 13a 05ca en vue de leur intégration dans le domaine public de la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent M le Maire à signer l'acte notarié auprès de Me Thierry GABRIEL la rétrocession de la voirie à l'euro symbolique et l'intégration dans le domaine public de la commune des parcelles N°265/257, 269/257 et 270/257 sises section N°22.

5° INSCRIPTION D'UN PERMISSIONNAIRE

Le Maire informe :

M PONTON Roger adjudicataire du lot de chasse n°1, demande l'inscription d'un nouveau permissionnaire en remplacement de deux permissionnaires démissionnaires (Mrs CROSSMANN Bruno et PONTON Jean-Pierre).

Le nouveau permissionnaire est M Jean-Pierre KIENER domicilié à COURROUX en Suisse 5 rue de la Birse, dont le dossier complet est joint à la demande.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accorder à M PONTON Roger le nouveau permissionnaire demandé.

6° SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Maire informe :

La plateforme Infogéo68 portail cartographique du département a été mise en place en 2006 par le Conseil Général du Haut-Rhin et connaît aujourd'hui d'importantes mises à jour.

Infogéo68 permet la consultation de l'ensemble des données cartographiques disponibles au Conseil Général pour tous les citoyens haut-rhinois. Le site a également pour objectif de diffuser des outils cartographiques en ligne et de promouvoir les échanges de données géographiques entre les différents acteurs du département. Ces échanges sont basés sur la signature d'une convention qui permet de devenir partenaire Infogéo68.

La commune peut si elle le souhaite devenir gratuitement partenaire d'Infogéo68 à part entière. En tant que partenaire nous pourrions accéder à toutes les données géographiques diffusées par le Département ainsi qu'à des applications métier, dont « ArcOpole Cadastre »

application donnant accès aux données cadastrales nominatives à la parcelle sur la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'adhérer à Infogéo68 et autorisent le Maire à signer la convention de partenariat.

7° COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Les Comptes Administratifs 2013 dressés par M le Maire et présenté par M l'Adjoint se déclinent de la manière suivante :

CA BUDGET PRIMITIF 2013 M14

- *Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **341 861, 86 euros** et les recettes de fonctionnement à **445 106, 68 euros** soit un excédent de fonctionnement de **103 244, 82 euros***
- *Les dépenses d'investissement s'élèvent à **149 626, 77 euros** et les recettes d'investissement à **157 404, 09 euros** soit un excédent d'investissement de **7777, 32 euros**.*

CA BUDGET ANNEXE 2013

- *Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **93 662, 27 euros** et les recettes de fonctionnement à **271 387, 62 euros** soit un excédent de fonctionnement de **177 725, 35 euros***
- *Les dépenses d'investissement s'élèvent à **93 662, 27 euros** et les recettes d'investissement à **81 274, 83 euros** soit un déficit d'investissement de **12 387, 44 euros**.*

Après lecture de ces chiffres les membres du Conseil décident d'approuver, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2013.

8° COMPTES DE GESTION 2013

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les Comptes de Gestion 2013 dressés par M le Percepteur d'ENSISHEIM dont les chiffres correspondent à ceux des Comptes Administratifs.

9° AFFECTATION DU RESULTAT

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité publique M14, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat 2013 :

BUDGET PRIMITIF**Résultat 2013 :**

Excédent de fonctionnement : 103 244, 82 euros

Excédent d'investissement : 7 777, 32 euros

Résultat cumulé de clôture 2013 :

Excédent de fonctionnement : 364 261, 29 euros

Déficit d'investissement : 23 596, 72 euros

Affectation :

La somme de 364 261, 29 euros est affectée au compte 002 de la section de fonctionnement.

La somme de 31374, 04 euros est affectée au compte 1068, et au compte 001 de la section d'investissement

BUDGET ANNEXE

Les résultats du budget annexe seront affectés en 2015.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent les affectations des résultats à l'unanimité.

10° 3 TAXES 2014

Le Maire informe :

Le taux des taxes d'habitation et foncières bâtie et non bâtie sont respectivement aux taux suivant :

- *Taxe d'habitation : 6, 54%*
- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8, 00%*
- *Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 47, 88%*

Sachant que l'augmentation des bases pour l'année 2014 apporte un supplément d'un montant de 2999, 72 euros

, il est proposé aux membres du conseil Municipal de ne pas augmenter les taux pour l'année 2014.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour l'année 2014.

11° BUDGET M14 2014

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2014 de la commune équilibré en dépenses et en recettes à :

- *Pour la section de fonctionnement à 706 912,29 euros*
- *Pour la section d'investissement à 760 806,72 euros*

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

Après avoir entendu les explications de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Approuve le Budget Primitif 2014 tel que présenté*
- *Fixe le produit des contributions directes à 103 596 euros*

12° BUDGET ANNEXE 2014

Dans le cadre de la création du lotissement « Les Blés » il convient d'élaborer un budget annexe.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Budget Annexe 2014 pour le Lotissement communal « Les Blés » équilibré en dépenses comme en recettes à :

- *Pour la section de fonctionnement à 427 695, 95 euros*
- *Pour la section d'investissement à 207 324, 54 euros*

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Budget Annexe 2014 à l'unanimité.

13° FIXATION DES INDEMNITES MAIRE/ADJOINTS/PERCEPTEUR**1° Indemnités du Maire :**

Les indemnités du Maire sont fixées au taux maximum autorisé soit 31 % de l'indice brut 1015 à compter du 28 mars 2014.

2° Indemnités des Adjoints :

Les indemnités des Adjoints sont fixées au taux maximum autorisé soit 17 % de 40 % de l'indice brut 1015 à compter du 28 mars 2014.

Les indemnités du Maire et des Adjoints seront automatiquement revalorisées si un changement de taux survient pendant la durée du mandat.

3° Indemnités du Percepteur :

L'indemnité de confection du budget et de conseil du Percepteur est accordée, au taux plein, pour la durée du mandat.

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent ces décisions à l'unanimité.

14° DEVIS MINOTA

Après examen des devis présenté par l'entreprise SARL Regard Nature représentée par M MINOTA Julien, les membres du conseil municipal décident de retenir la totalité des propositions hormis les pôles de mise en décharge contrôlée.

Le devis se monte à 9 192, 00 euros TTC.

Les options sur demande se montent à 1 013, 00 euros TTC

Un second devis non conforme à la demande de la mairie est rejeté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le devis proposé pour l'entretien annuel des espaces verts de la commune.

15° DIVERS

M BRENDLE aborde l'ouverture de classes bilingues au sein du RPI.

M le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancement de la zone artisanale d'Ensisheim. M DA MOTA propriétaire du garage Renault souhaite y installer une nouvelle concession. France Boissons souhaite également s'installer dans la zone.

Une entreprise est

M WERTHE informe que l'association de jumelage recrute et organise une randonnée pédestre le 09 juin prochain.

La séance est levée à : 21 heures 00 minutes

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 28 mars 2014
- Mise en place de la délégation de signature
- Autorisation de signer (notaire)
- Inscription d'un permissionnaire
- Signature de la convention de partenariat au site Géoinfo
- Composition des différentes commissions communales
- Compte administratif 2013
- Compte de gestion 2013
- Affectation du résultat
- 3 taxes 2014
- Budget M 14 2014
- Budget Annexe 2014
- Fixation des indemnités Maire/Adjoints/Percepteur
- Devis Minota
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		